

LES ENFANTS ONT DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

et les élus ont la responsabilité de concrétiser cette vision

Les chercheurs et les praticiens s'accordent à dire qu'il est urgent d'agir pour l'avenir de nos enfants et de notre planète, et que c'est maintenant qu'il faut le faire.

Nous vivons une crise environnementale. Celle-ci déterminera la survie de l'humanité, non pas dans un avenir lointain, mais au cours de la vie des enfants qui sont actuellement dans des programmes dédiés à la petite enfance. Bien que la crise touche notre planète tout entière et l'intégralité de sa population, les jeunes enfants sont touchés de manière disproportionnée. Comme pour toutes les crises, les répercussions négatives sont plus importantes lorsque les enfants sont racialisés ou socialement et économiquement défavorisés.

Faire face à cette crise est la responsabilité de chacun, et le défi ne se limite pas à une seule partie prenante.

Le secteur de la petite enfance doit tout particulièrement intégrer la responsabilité environnementale dans les tout premiers environnements que fréquentent les enfants, et il dispose désormais des outils pour le faire.

Des participants nationaux, autochtones et internationaux avec un large éventail d'expertises ont discuté de la façon d'intégrer la gestion de l'environnement dans les programmes de petite enfance lors d'un [symposium](#) organisé par le Atkinson Centre de l'Université de Toronto, en partenariat avec l'Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants à l'Université de Montréal.

Dans leurs [présentations](#), les conférenciers n'ont pas minimisé les défis, mais ont tout de même donné de l'espoir. Il existe de nombreuses ressources conçues au Canada permettant d'aider à planifier, construire et exploiter des services de garde à l'enfance de manière plus durable. Au fur et à mesure que les effectifs augmentent, on trouve de plus en plus de guides de formation et d'exemples avant-gardistes de programmes fondés sur la terre et la nature permettant de doter les éducateurs des outils nécessaires pour devenir des environnementalistes. Ainsi, ils pourront enseigner aux enfants dont ils ont la charge des connaissances liées aux enjeux climatiques et comment militer dans ce domaine.

Les décideurs, quant à eux, peuvent prendre des mesures dès maintenant afin de changer la donne pour les générations à venir.

Les conditions sont réunies pour que nous puissions créer des espaces sains pour les enfants tout en contribuant à atteindre les objectifs de développement durable du Canada pour 2030.

Les [Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#) signés entre les différents territoires et provinces et le gouvernement du Canada offrent une occasion sans précédent d'intégrer des solutions vertes dans l'élaboration d'un nouveau programme social. Dans le cadre de ces Accords, 27 milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années pour établir un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cet investissement est combiné à des fonds destinés spécifiquement à [l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones](#), à un [fonds d'infrastructures](#) de 625 millions de dollars, et à des financements visant à améliorer l'accès aux garderies.

L'investissement dans le cadre des Accords est l'occasion de repenser le secteur des services de garde à l'enfance de façon plus écologique, de réévaluer le statu quo et de donner un nouveau départ au secteur pour s'assurer que les objectifs en matière de durabilité et de climat soient intégrés au niveau des politiques et des programmes/salles de classe.

Il représente une occasion pour tous les paliers gouvernementaux de se positionner en tant que chefs de file en matière d'équité et de durabilité dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. [Les cibles climatiques du Canada](#) doivent être intégrées à tous les secteurs, ainsi qu'à tous les investissements et dépenses, et doivent faire partie intégrante de la législation relative à la garde d'enfants.

Les enfants sont les moins responsables de la crise climatique, mais ce sont eux qui devront en subir les plus grandes conséquences.

Ce qui est néfaste pour les gens en général l'est encore plus pour les femmes et les enfants, et ce qui est néfaste pour les enfants l'est encore plus pour

les très jeunes enfants, en particulier ceux qui vivent dans des communautés marginalisées et vulnérables.

Les enfants sont les moins responsables des changements climatiques, pourtant ce sont eux qui sont [les plus touchés par ses répercussions](#).

- Près de 90 pour cent des cas de maladies attribuables aux changements climatiques frappent des enfants de moins de cinq ans.
- Chaque année, plus d'un demi-million d'enfants de moins de cinq ans meurent de causes liées à la pollution atmosphérique.
- Environ deux milliards d'enfants vivent dans des zones où les niveaux de pollution atmosphérique dépassent les normes fixées par l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui met en danger leur santé et le développement de leur cerveau.

Le [Bilan Innocenti 17 de l'UNICEF](#) publié en mai 2022 portait spécifiquement sur les facteurs de stress environnementaux, et classe le Canada au 28^e rang parmi 39 pays riches en ce qui a trait au bien-être environnemental global des enfants et des jeunes.

Le financement débloqué par les Accords **est une occasion d'améliorer la piètre position du Canada dans le classement**. L'amélioration de l'accès à des terrains de jeux naturels et à des bâtiments écologiques, existants et nouveaux, pourrait être bénéfique pour tout le monde et permettrait d'améliorer le bien-être des enfants, tout en plaçant le Canada parmi les chefs de file mondiaux en matière d'environnement, plutôt que parmi les retardataires. De plus, ces changements auraient d'autres répercussions positives tangibles. En effet, au minimum, réduire la pollution réduit aussi les coûts dans le domaine de la santé. Les scientifiques estiment que le [coût économique des répercussions sur la santé de la pollution de l'air par an s'élève à 120 milliards de dollars; l'équivalent de 6 % du produit intérieur brut réel du Canada](#).

Le droit à un environnement sain est désormais reconnu comme un droit de l'homme et de l'enfant.

Lorsqu'un coroner britannique a statué qu'[en 2013, la pollution de l'air avait causé la mort d'Ella Kissi-Debrah, âgée de 9 ans](#), et appelé à des changements en matière de politique environnementale, les feux des projecteurs se sont immédiatement braqués sur la qualité de l'environnement et son importance.

Le [8 octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies](#) a reconnu comme étant un droit humain le droit à un environnement propre, sain et

durable. À la suite de cela, [une décision historique](#) du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a été prise, stipulant qu'un pays peut être tenu responsable des répercussions négatives de ses émissions de carbone sur les enfants à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire.

Se tourner vers les tribunaux pour obliger les gouvernements et les entreprises à respecter et à accélérer leurs engagements en matière de changement climatique.

Différentes personnes, y compris des enfants et des communautés autochtones, se tournent vers les tribunaux pour obliger les gouvernements et les entreprises à respecter et à accélérer leurs engagements en matière de changement climatique.

Selon le [Rapport mondial sur les litiges relatifs au climat : bilan de la situation en 2020](#) publié en janvier 2021, le nombre de litiges relatifs aux changements climatiques a explosé au cours des quatre dernières années. Le nombre de procès déposés s'élève désormais à 1 550, répartis dans les tribunaux de 39 pays, dont ceux de l'Union européenne.

Dans le premier procès du genre au Canada, [ENvironnement JEUnesse lance un recours collectif](#) contre le gouvernement du Canada au nom de tous les jeunes Québécois de 35 ans et moins, alléguant qu'il porte atteinte aux droits fondamentaux de toute une génération. Déposée en [novembre 2018](#), la poursuite allègue que le comportement du gouvernement canadien enfreint plusieurs droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Par conséquent, les jeunes sont en droit de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour cesser d'enfreindre ces droits.

La législation fait vraiment la différence.

Certains États des États-Unis ont adopté des lois pour protéger les enfants des effets les plus immédiats de la pollution. Le [Projet de loi du Sénat n° 352](#) de l'État de Californie (2003) interdit aux districts scolaires de situer des écoles à moins de 500 pieds du bord de la voie de circulation la plus proche d'une autoroute ou d'un autre couloir de circulation très fréquenté.

Un [projet de loi](#) semblable, qui interdit la construction de nouvelles écoles à moins de 600 pieds d'une route principale, est [actuellement en commission au Sénat de l'État de New York](#). Ce type de législation pourrait servir de modèle aux décideurs canadiens.

QUE DOIVENT FAIRE LES GOUVERNEMENTS ?

Intégrer des cibles climatiques dans tous les secteurs et dans tous les investissements et dépenses publics.

[Le gouvernement fédéral investira 27 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour élargir l'accès à des services de garde abordables.](#)

Chaque dollar public dépensé doit être pensé dans une optique de durabilité. L'emplacement des nouveaux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, la manière dont ils sont conçus, élaborés et approvisionnés peuvent soit aggraver le problème des changements climatiques, soit contribuer à l'atténuer. Il s'agit d'une occasion de garantir l'intégration de la durabilité et de l'action climatique tant au niveau des politiques que des programmes éducatifs et des salles de classe par le biais de modifications législatives.

Incorporer la durabilité et l'apprentissage pro-environnemental dans les programmes de la petite enfance.

Les attitudes pro-environnementales [se développent avant l'âge de sept ans](#) et sont absolument essentielles pour favoriser des comportements allant dans le sens d'une sensibilisation aux enjeux climatiques et d'un militantisme en la matière. [Il est donc nécessaire que le programme éducatif de la petite enfance inclut l'apprentissage de la durabilité et des actions militantes associées](#), deux aspects qui doivent se refléter dans ce qui est enseigné en classe. Changer les attitudes et les croyances à l'égard des changements climatiques et de la durabilité nécessite de faire en sorte que les croyances se traduisent en véritables actions et habitudes.

Les visions du monde autochtones comprennent le développement de relations de gratitude et de réciprocité avec la terre ([Wall Kimmerer, 2013](#)). Les enfants sont sensibles aux points de vue autochtones tels que la gratitude, le fait de prendre soin de certaines choses et les relations réciproques avec la nature et, si on les y aide, il y a de fortes probabilités qu'une fois adultes ils plaident en faveur d'un traitement juste et durable de la terre ([McGlynn-Stewart, 2022](#)).

Développer une relation réciproque et respectueuse avec la terre est désormais essentiel à notre survie. Les programmes éducatifs de la petite enfance ne doivent pas seulement être axés sur les

connaissances *sur* l'environnement, mais favoriser un militantisme *en faveur* de l'environnement. Ces aspects ne devraient pas se cantonner aux enfants, mais impliquer toute la famille non seulement pour assurer un avenir meilleur aux générations futures, mais aussi pour amorcer un changement de comportement dès aujourd'hui.

Établir des relations et des partenariats réciproques avec les dirigeant·e·s et les gardien·ne·s du savoir autochtones, et intégrer l'apprentissage fondé sur la terre dans tous les aspects de la petite enfance.

Alors que les changements climatiques continuent de représenter une menace croissante pour la survie des peuples autochtones, ceux-ci continuent d'être exclus des décisions politiques et des négociations sur le climat, et leur sagesse demeure ignorée.

[Les spécialistes du climat](#) conviennent qu'un moyen essentiel de faire face à la crise climatique consiste à donner plus de pouvoir aux communautés autochtones et à faciliter un dialogue significatif avec les détenteurs de connaissances autochtones afin de déterminer des mesures durables et coopératives à mettre en place à l'avenir. Les connaissances autochtones fondées sur les communautés et détenues collectivement offrent de précieuses informations, qui viennent compléter les données scientifiques avec une précision et des détails chronologiques et spécifiques du paysage absolument essentiels pour vérifier les modèles climatiques et évaluer les scénarios relatifs aux changements climatiques élaborés par les scientifiques.

Faire de l'action climatique et la durabilité une priorité absolue dans la planification communautaire et urbaine.

La localisation des services à la petite enfance est tout aussi importante que leur conception et ce qu'on y enseigne. Le refus du gouvernement fédéral de permettre que son financement soit utilisé pour appuyer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants offerts par les écoles freine les efforts visant à créer des [« quartiers à 15 minutes »](#). Le fait d'avoir accès à des communautés où l'on peut se déplacer à pied est en effet essentiel pour réduire notre empreinte carbone. Les infrastructures publiques qui existent dans les écoles, les parcs et les bibliothèques doivent être [mises à profit de façon à maximiser leurs fonctions](#).

Adopter une optique d'équité dans toutes les décisions politiques.

La crise climatique se nourrit des inégalités endémiques présentes au sein de notre société. En effet, les communautés racialisées, marginalisées, autochtones et vivant dans le Nord du pays subissent une grande part des répercussions négatives des changements climatiques. La manière dont nous planifions et développons les politiques et les quartiers en vue d'atténuer les changements climatiques peut soit aggraver la crise des inégalités,

soit contribuer à l'atténuer. Par exemple, les quartiers à faible revenu sont beaucoup moins susceptibles de disposer d'espaces verts et de couverts végétaux, et par conséquent leurs populations sont plus susceptibles d'être exposées à la pollution de l'air.

La notion selon laquelle un enfant a le droit fondamental d'avoir un environnement durable, propre et sain a été reconnue par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 8 octobre 2021 et doit être intégrée aussi bien dans la législation que dans les politiques.

Atkinson
Centre

UNIVERSITY OF TORONTO
OISE | ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

ENCYCLOPÉDIE
sur le développement
des jeunes enfants

